

LETTRE D'ENTENTE 2015-2020 – NUMÉRO 01

ENTRE D'UNE PART :

LA FÉDÉRATION DU PERSONNEL PROFESSIONNEL DES COLLÈGES (FPPC-CSQ)

ET

D'AUTRE PART,

LE COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION DES COLLÈGES (CPNC)

CONCERNANT LA NOMINATION DU PREMIER PRÉSIDENT
DU SECTEUR DE L'ÉDUCATION

usa ny *bc* *so*

À la suite de la démarche visant la nomination du premier président du secteur de l'Éducation, M^e André G. Lavoie, les parties conviennent de procéder à la mise à jour de la convention collective 2015-2020 liant la Fédération du personnel professionnel des collèges (FPPC-CSQ) et le Comité patronal des collèges (CPNC) en ajoutant le nom de M^e André G. Lavoie à la liste des arbitres à titre de premier président.

Remplacer la clause :

9-2.08

Les griefs soumis à l'arbitrage en vertu de la convention collective sont décidés par un arbitre unique, choisi par la première présidente ou le premier président, ou par un arbitre assisté de deux (2) assesseures ou assesseurs, s'il y a lieu, nommés en vertu de la clause 9-2.06.

Les parties négociantes conviennent de désigner les personnes suivantes pour agir comme arbitre :

Barette, Jean	Côté, Robert	Martin, Claude
Bastien, François	Faucher, Nathalie	Ménard, Jean-Guy
Beaupré, René	Ferland, Gilles	Morency, Jean M.
Bertrand, Richard	Flynn, Maureen	Morin, Marcel
Blais, François	Fortin, Pierre A	Saint-André, Yves
Brault, Serge	Gagnon, Denis	Saint-Georges, Andrée
Charbonneau, Daniel	Ladouceur, André	Tousignant, Lyse
Choquette, Robert	Lamy, Francine	Tremblay, Denis
Côté, André C.	L'Heureux, Joëlle	Villaggi, Jean-Pierre

Toute autre personne nommée par les parties négociantes pour agir comme arbitre.

Par :

9-2.08

Les griefs soumis à l'arbitrage en vertu de la convention collective sont décidés par un arbitre unique, choisi par la première présidente ou le premier président, ou par un arbitre assisté de deux (2) assesseures ou assesseurs, s'il y a lieu, nommés en vertu de la clause 9-2.06.

Les parties négociantes conviennent de désigner les personnes suivantes pour agir comme arbitre :



Barette, Jean	Côté, Robert	Martin, Claude
Bastien, François	Faucher, Nathalie	Ménard, Jean-Guy
Beaupré, René	Ferland, Gilles	Morency, Jean M.
Bertrand, Richard	Flynn, Maureen	Morin, Marcel
Blais, François	Fortin, Pierre A	Saint-André, Yves
Brault, Serge	Gagnon, Denis	Saint-Georges, Andrée
Charbonneau, Daniel	Ladouceur, André	Tousignant, Lyse
Choquette, Robert	Lamy, Francine	Tremblay, Denis
	Lavoie, André G., premier président	
Côté, André C.	L'Heureux, Joëlle	Villaggi, Jean-Pierre

Toute autre personne nommée par les parties négociantes pour agir comme arbitre.

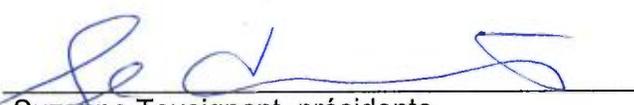
EN FOI DE QUOI les parties nationales à la présente ont signé à Québec, ce 30^e jour du mois de sept 2018.

POUR LE COMITÉ PATRONAL DE
NÉGOCIATION DES COLLÈGES (CPNC)


Brigitte Langelier, présidente


Monique D'Amours, vice-présidente

POUR LA FÉDÉRATION DU PERSONNEL
PROFESSIONNEL DES COLLÈGES (FPPC-CSQ)


Suzanne Tousignant, présidente


Monique Lussier, vice-présidente